



## Recueil de la jurisprudence

**Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 16 mars 2016 –**

**Työhönvalmennus Valma/OHMI (Forme d'une boîte de jeu contenant des blocs en bois)**

**(affaire T-363/15)**

« Marque communautaire — Demande de marque communautaire tridimensionnelle — Forme d'une boîte de jeu contenant des blocs en bois — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 — Absence de caractère distinctif acquis par l'usage — Article 7, paragraphe 3, du règlement n° 207/2009 »

1. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif — Notion [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 7, § 1, b)] (cf. point 12)*
2. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif — Marque tridimensionnelle constituée par la forme du produit — Caractère distinctif — Critères d'appréciation [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 7, § 1, b)] (cf. points 13-16, 21)*
3. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif — Marque tridimensionnelle constituée par la forme d'une boîte de jeu contenant des blocs en bois [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 7, § 1, b)] (cf. points 18-20, 30, 31, 50, 52)*
4. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif — Exception — Acquisition du caractère distinctif par l'usage — Portée — Marque dépourvue de caractère distinctif dans toute l'Union — Acquisition par l'usage également dans toute l'Union (Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 1<sup>er</sup>, § 2, et 7, § 2 et 3) (cf. points 34-37, 41-43)*
5. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif — Exception — Acquisition du caractère distinctif par l'usage — Critères d'appréciation (Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 7, § 3) (cf. points 38-40)*

## **Objet**

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 4 mai 2015 (affaire R 1690/2014-2), concernant une demande d'enregistrement d'un signe tridimensionnel constitué par la forme d'une boîte de jeu contenant des blocs en bois comme marque communautaire.

## **Dispositif**

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Työhönvalmennus Valma Oy est condamnée aux dépens.